OBSERVATIONS

SUR

LES COLONIES FRANÇAISES,

DANS LEURS RAPPORTS ACTUELS

AVEC LA FRANCE.

21 Novembre 1792.

PARMI les grands objets qui vont occuper les législateurs de la république française, il en est un qui paroît destiné à ses premières délibérations. Il n'est ni le moins intéressant ni le moins urgent, puisqu'il s'agit du sort des colonies, et, conséquemment, de celui du commerce français. Cet objet a des rapports principaux, sur lesquels il ne sera, peut-être, pas inutile de porter quelques réflexions particulières.

Le commerce des colonies est-il avantageux, est-il nécessaire à la France? Tel est, sans doute, un des premiers points à exami-

ner, dans cette matière importante : car, la nation française a établi ses représentans, pour se procurer, par leurs recherches et leurs travaux, la plus grande somme de bonheur possible : et, les députés du peuple manqueroient à sa confiance, s'ils ne s'occupoient pas, essentiellement, de ce premier de leurs devoirs.

Il n'est personne qui ne sente la différence qui doit exister entre des philosophes réunis, commis par une section de la société, pour s'occuper de ses intérêts, et ces mêmes philosophes isolés, sans mission, consacrant leurs spéculations à l'humanité entière.

Des principes généraux, jetés dans des écrits, pour former l'opinion, et subir le jugement du public, peuvent bien avoir des traits, plus ou moins prononcés. Mais s'il s'agit de leur application, c'est là que le véritable philosophe, l'homme profond, calcule les moyens; et par des tempéramens analogues aux circonstances, prépare les voies qui doivent mener au triomphe des grandes vérités. Et, loin d'ériger avec trop de rapidité, un édifice, qui s'écrouleroit, peut-être, avant d'être achevé, l'homme sage forme ses plans avec maturité, et pose

A

les fondemens solides d'un monument qui, s'élevant sans précipitation et avec majesté, brave les tems et les orages.

Il seroit bien différent de pouvoir paîtrir le monde, et organiser la société humaine à volonté, ou d'être forcé de commencer par quelque réforme partielle, pour arriver à une régénération générale.

C'est dans cette dernière mesure, la seule qu'il soit permis à l'homme d'employer, que le législateur éprouve la nécessité de craindre jusqu'au fanatisme du bien même; d'écarter les systêmes exclusifs qui se présentent, si souvent, à la foiblesse de l'esprit humain : de se souvenir qu'il ne suffit pas toujours d'arranger les choses pour les hommes, mais qu'il faut encore modifier les hommes pour les choses.

La balance entre les faveurs et les défaveurs du commerce de long cours, relativement à la France, a plus d'une fois exercé nos politiques économistes et patriotes.

Le commerce, disent ses adversaires, amene le luxe, corrompt les mœurs, altère l'égalité des fortunes, provoque la cupidité, affoiblit la population ; les états commerçans ont toujours succombé sous le poids

de leur corruption ; sous l'orgueil d'un citoyen, souvent ingrat, ou sous le fer d'un ambitieux étranger.

Rien n'est plus fondé que ces reproches, il faut en convenir ; et la vie, sans doute, la plus propre à l'innocence, au bonheur de l'homme, seroit la vie sédentaire et agricole. C'est au sein de sa famille, et sur le sol qui l'a vu naître, que l'homme jouit avec tranquillité, de tous les biens de la nature : il n'a pas besoin d'acheter, par vingt années d'exil, de privations, d'anxiétés et de douleurs, une jouissance factice, que, si souvent il n'atteint pas, ou qu'il n'atteint presque jamais, qu'à la fin d'une carrière précipitée.

Mais, cette vie agricole, si douce, si désirable, la république française peut-elle en jouir aujourd'hui ? Et, ce commerce, accompagné de tant d'inconvéniens et de malheurs. . la France, peut-elle aujourd'hui, s'en priver et le proscrire de son sein ?

Non, sans doute.

Il est, dans l'économie sociale, comme dans l'économie universelle, de ces maux difficiles à déraciner, qui doivent être saisis par une main prudente ; ou de ces maux inévitables, que la sagesse du législateur

doit modifier, pour en émousser les pointes, ou pour les tourner à quelque utilité, s'il est possible.

Le commerce a été accompagné jusqu'ici de divers effets, plus ou moins funestes : mais, doit-on en accuser le commerce lui-même ? ou plutôt, ne doit-on pas s'en prendre uniquement aux différens gouvernemens auxquels il a été assujetti ?

Un gouvernement vicieux, par essence, doit porter la corruption sur tout ce qui lui est soumis : qu'est-ce encore, quand il est vicieux et corrupteur par principes ?

Si le commerce étoit fondé sur l'équité, base immuable de toute sage opération, il perdroit la plus grande partie de ses influences malfaisantes.

Si ses agens étoient favorisés d'un gouvernement éclairé, d'une éducation philosophique, des mœurs qu'elle doit amener, il n'auroit plus que des influences heureuses.

Qu'est-ce, en effet, que le commerce dans son acception sage et naturelle ?

C'est incontestablement l'échange volontaire et utile du superflu d'une contrée, pour le superflu d'un autre.

Si ce commerce est contenu dans ses

justes bornes, vous ne verrez point un peuple, tel que le français, par exemple, privé des objets les plus nécessaires, par des spéculations, des extractions outrées. Vous ne le verrez point haïr l'individu qui s'est engraissé de sa substance, en être haï à son tour, corrompre son cœur par des désirs d'adord involontaires, et vendre ensuite sa délicatesse, son devoir, son honneur, pour la subsistance même d'un seul jour.

Et, si un gouvernement éclairé, une éducation sage, avoient appris aux hommes à chérir justement leur patrie, à goûter les douceurs de l'amitié, les charmes vrais de la nature :

Si des préjugés barbares avoient enfin, et pour toujours, cessé de contraindre des hommes énergiques aux sacrifices les plus rigoureux, pour tâcher de se soustraire à des mépris injustes ? On trouveroit bien peu d'individus qui voulussent quitter parens, amis, patrie. pour aller, à travers mille dangers, mille souffrances, dans des climats éloignés, inconnus, arracher à l'aveugle fortune, des dons qui ne représenteroient plus, pour ainsi dire, qu'un métal surabondant, bien éloigné de remplacer la juste

estimé accordée à des services réels, à des talens, à des vertus : et, le commerce de long cours ne seroit plus alors qu'un sacrifice que ses agens feroient à la société.

Mais, le gouvernement, les mœurs, l'esprit d'une nation, ne se perfectionnent point en un jour.

Les sentimens sublimes de la raison, de la nature, de la philosophie enfin, n'ont point encore circulé dans toutes les ames. La classe fortunée a des passions ; la classe infortunée a des besoins. Le commerce alimente immédiatement le quart de la population française : il étend ses influences puissantes et directes sur toutes les autres parties de la nation. C'est lui qui fait valoir les manufactures ; c'est lui qui fait valoir les terres, le numéraire, toutes les propriétés. Porter au commerce un coup violent, seroit injuste, inhumain, impolitique : ce seroit attenter à toutes les fortunes : augmenter le nombre, déjà trop grand, des malheureux ; augmenter évidemment aussi le nombre toujours trop grand des ennemis de la révolution, qui peut faire un jour le bonheur de l'humanité.

Mais , les rapports , sous lesquels nous venons d'envisager l'importance du commerce français , ne sont pas les seuls qui demandent notre attention.

La révolution française , qui n'est encore qu'à son berceau , a besoin de s'étendre , pour acquérir de la stabilité , et , pour remplir les hautes destinées où elle paroît appelée.

La raison qui l'a fondée est puissante , sans doute , en moyen de persuasion ; mais l'éloquence de la raison , la majesté de la philosophie , sont avantageusement secondées par la majesté d'une force importante et guidée par la justice.

Si toutes , ou presque toutes les puissances du continent européen, se sont liguées contre vous , peut-on dire aux soutiens , aux fondateurs de la république française? Croyez-vous que telle puissance insulaire , si long-tems rivale de la France , et souvent avec succès , verra tranquillement l'essor que vous avez pris , le triomphe universel qui vous attend , et le rang inférieur où elle va descendre (1) ? Croyez-vous qu'elle voudra

(1) Il ne peut s'agir ici que des intentions ou des principes ministériels de cette puissance. Nous ren-

laisser ,

laisser, dans ses ports, se consumer inutilement, les forces immenses qu'elle a élevées à si grands frais ?

Non, sans doute, vous ne le croyez pas : et vous êtes convaincus de la nécessité d'opposer, sur mer, comme sur terre, une réaction capable de faire repentir, de leur témérité, tous ceux qui tenteroient de troubler vos opérations saintes et sublimes.

Mais, qui fournira au trésor de la république, qui secondera les impôts toujours trop onéreux, quand les domaines de l'état seront épuisés, si ce n'est le commerce ? Qui entretiendra vos forces maritimes, si ce n'est encore le commerce ?

Ah ! qu'un anthousiasme irréfléchi n'appele point des réformes prématurées, ne cherche point à briser ces nœuds qui lient si puissamment la fortune publique aux for-

---

dons justice à la nation estimable, éclairée, dont la très-grande majorité est bien loin de jalouser les succès de la république française, ou plutôt de la philosophie. Ce ne sont point les nations qui peuvent perdre à ces succès. La philosophie ne voudroit trouver par-tout que des frères : quand tous les peuples seront sages, ils seront tous égaux.

tunes privées, le destin de la république française au destin du monde entier!

La France a besoin encore, et aura besoin long-tems, sans doute, de son luxe, de ses passions même, de ses grandes villes enfin, où germent, et se produisent l'émulation; les grands talens, les grandes lumières, les grandes vertus, les grands effets. Le régime agricole est plus conforme à la nature, dans sa candeur, dans sa pureté: mais il faut attendre, pour l'établir avec succès, que l'Europe, que le monde, peut-être, soit devenu sage, éclairé, philosophe; que les républiques, dont la terre sera couverte, soient mutuellement garantes de leur félicité; qu'elles soient toutes intéressées à étouffer le premier monstre qui voudroit altérer la bienfaisante égalité. Jusqu'alors une société composée d'hommes pacifiques, disséminés sur le sol qu'ils cultiveroient, oublieroit, peut-être, jusqu'aux vérités sublimes des droits de l'humanité, et seroit inévitablement victime de ses propres vertus et de la scéleratesse de quelqu'ambitieux.

Mais, si le commerce de long cours est évidemment nécessaire à la France, la con-

servation des colonies lui est également nécessaire ; car, c'est de ces colonies, que le commerce français tire la plus grande partie de ses ressources.

Inutilement quelque spéculateur ingénieux et patriote chercheroit à tourner nos espérances et nos consolations vers l'empire du croissant ; peu de gens penseront, sans doute, que, si la république française se décidoit à immoler les colonies, ou à les laisser périr dans les plus cruelles convulsions, elle voulût se porter à des alliances amicales et fraternelles, avec le sultan de Bisance, le despote des Echelles du levant.

Il faut sauver les colonies, ou perdre le commerce, point de milieu : mais il faut sauver les colonies : cette disposition ne peut plus souffrir ni doute, ni retard : et les moyens de l'effectuer, fondés également sur les principes les plus justes, les plus certains, se présenteront aisement et sans nuage, quand nous aurons jeté un regard impartial et attentif sur la situation présente des colonies ; quand nous aurons cherché, avec sincérité, la cause première et la cause immédiate de leurs malheurs.

Les îles du vent de l'Amérique ont éprouvé

des orages politiques : deux partis s'y faisoient la guerre : des forces de terre et de mer, des commissaires nationaux civils y ont été envoyés : un parti a succombé.... Le vainqueur a profité de son triomphe : la contre-révolution y est déclarée.

La partie française de Saint-Domingue, la plus importante des colonies, et qui fait à elle seule plus de la moitié du commerce français, est tombée, depuis le 23 du mois d'août de l'année dernière, dans la situation la plus affreuse. Ses désastres, qui ne font que s'aggraver tous les jours, l'ont conduite enfin au bord du tombeau, dont elle n'est plus séparée, que par un instant, peut-être, indivisible.

La cause immédiate de cette calamité a été trop méconnue en France, ou du moins a semblé l'être. Le tems qui manque rarement d'éclairer le mystère, de dissiper le prestige, paroît avoir répandu enfin quelque lumière sur cet article intéressant des fastes du monde. l'histoire impartiale la mettra dans tout son jour : et le lecteur étonné sera saisi de douleur et d'indignation. Mais, il ne s'agit maintenant que d'en esquisser quelques traits.

La partie française de St.-Domingue étoit,

comme la plupart des îles du vent, divisée en deux partis, qui s'accusoient réciproquement d'incivisme, de rébellion à la loi, d'aversion pour la régénération française, d'ingratitude et de haine pour la nation.

L'un de ces deux partis étoit composé de la presque totalité des officiers militaires, de finance, de justice, de nombre d'avocats, procureurs, agens de commerce (que l'on distingue bien des maisons de commerce elles-mêmes, dont ils ne sont que les mandataires) d'un certain nombre de sucriers, ou de leurs agens; enfin, de la plus grande partie des employés du pouvoir exécutif et de ceux qui aspirent à les remplacer.

Cette coalition nâquit au Port-au-Prince, lorsque le gouvernement qui y résidoit encore, déclara la guerre à l'assemblée générale, séante à St.-Marc, et commença par dissiper, *à coups de canons*, le comité de l'ouest.

Ce parti, enfin, s'attira un grand nombre d'affranchis, qui ne sont pas, dit-on à en avoir des regrets, et fut distingué par la qualification de *pompon blanc*, à cause d'une espèce d'aigraitte blanche, dont il avoit surmonté la cocarde patriotique, notamment, dans la

ville du Port-au-Prince, berceau et centre de son établissement, et chef-lieu de ses séances.

L'autre division étoit composée de la très-petite minorité des *hautes classses*, dont il vient d'être question, d'une section des sucriers, avocats et procureurs; de la presque totalité des autres habitans des villes et des campagnes. De la presque totalité des sous-officiers, soldats (1) et équipages des vaisseaux de l'état : enfin, de tous les corps populaires, légalement établis (2).

Ce parti, dont une très-grande portion

(1) On n'entend point parler du régiment du Port-au-Prince.

(1) Il n'est nullement question ici de cette assemblée provinciale du nord, existante de 1789 à 1790, que l'on peut désigner comme la seconde des trois sessions de cette assemblée. D'ailleurs, la grande majorité des paroisses de cette province, avoit retiré ses députés de cette seconde session, lorsqu'elle envoya une commission en France, par suite de la guerre formelle qu'elle avoit fait à l'assemblée générale, séante à St.-Marc, légalement nommée par la colonie, et deux fois confirmée.

étoit essentiellement obéissante au premier, n'avoit guère que la force passive ou morale. Mais il joignoit le nombre au courage, à la constance. Il a éprouvé tous les désastres imaginables : il a résisté... la colonie française de St.-Domingue a été dévastée... ses restes infortunés sont toujours fidèles à la nation.

Mais, de quel côté que soient les torts, dans ce déchirement funeste, il n'en est pas moins certain, que toute dissention doit cesser, être oubliée même, s'il est possible, que les intérêts de la France et de la colonie commandent impérieusement, la réunion la plus prompte et la plus franche. L'assemblée coloniale en a donné, de la manière la moins équivoque, l'exemple et la leçon, par ses arrêtés des 19 août et 24 septembre 1792. Les autres corps populaires ont suivi ses traces et secondé ses intentions : l'ordre et la paix ne se rétablissent point à St.-Domingue, et ses désastres continuent toujours avec fureur.

Telle est l'esquisse rapide de la situation présente des colonies françaises, les plus importantes : et, cette esquisse sera plus que suffisante, sans doute, pour mettre

dans tout son jour, la cause immédiate de leurs infortunes.

Mais, il est une cause première de tous ces désastres, et contre laquelle réclament à-la-fois, la raison, la politique, et sur-tout la justice. Détachons le voile qui pourroit la couvrir. La patrie exige le tribut de nos réflexions, quand elles sont dirigées vers la chose publique, quand elles sont dictées par l'amour de l'ordre et par la candeur.

La France, dans la position géographique et morale où elle est placée, ne pouvoit régir avantageusement, des colonies comme celles des Antilles. Tout se réunissoit pour l'en avertir. La distance qui la sépare d'elles, la dissemblance absolue de toutes les localités, la différence des principes prospères ou conservateurs, le défaut de lumières sur les qualités constantes ou accidentelles de ces établissemens, l'impossibilité d'acquérir ces lumières, à moins de les aller chercher soi-même sur les lieux; la difficulté, si clairement annoncée par la réflexion, si fortement prouvée par l'expérience, de se procurer des administrateurs

dignes de la confiance nationale, par leur désintéressement, leurs connoissances, leurs talens, leurs vertus. (1) La longueur et l'incertitude des messages... Il n'est point des rapports enfin, sous lesquels la raison n'eût interdit à la France, le gouvernement intérieur de ces colonies.

La politique ajoutoit encore à cette loi.

Et, en effet, n'étoit-il pas évident que la France ne pouvoit gouverner ces mêmes colonies, sans flétrir la sainteté de sa révolution, sans altérer ses principes, dont la pureté lui est si importante; ou sans perdre ces établissemens fructueux, dont la conservation lui est si nécessaire?

L'assemblée constituante a voulu louvoyer entre ces éceuils : qu'en est-il résulté? des

---

(1) On doit espérer que les agens de la république, maintenant à St.-Domingue, rempliront dignement leur mission. Mais ils ne peuvent y rester toujours; et il n'en est pas moins constant, que les grands sujets qui veulent ainsi se séparer de la France, et courir cette carrière, sont rares et difficiles à trouver.

erreurs, des injustices, des désastres, des décrets obscurs, gênés, contradictoires; des instructions qui n'instruisoient nullement, qui ne faisoient qu'augmenter la confusion et la discorde.

Mais, la justice, ce premier de tous les droits des hommes, ce premier de tous les principes, pour un législateur sage, philosophe, parloit bien plus fortement encore, que la politique et la raison.

Quel droit véritablement la France pouvoit-elle avoir de maîtriser les colonies, celle de St.-Domingue en particulier?

Avoit-elle conquis la partie française de cette île? non, sans doute : et le titre qui ne seroit fondé que sur des conquêtes, ne pourroit avoir la moindre valeur, aux yeux de la nation régénérée?

St.-Domingue s'étoit-il donné à la France? non, jamais assurément : et, malgré son dévouement inaltérable à l'empire français, il n'auroit pu se livrer ainsi, sans restriction et sans réserve : un pareil abandon seroit sensé l'effet du délire, de la séduction, ou de la violence; et pourroit être toujours révoqué.

En vain quelques personnes abusées penseroient que la partie française de Saint-Domingue a fourni ses représentans à l'assemblée nationale : Saint-Domingue leur répondra que cette croyance est une erreur.

Il est bien vrai que, sur la fin de 1788, des individus, propriétaires à St.-Domingue, et résidens en France, firent, par zèle certainement pour la chose publique, une pétition au roi, pour obtenir l'admission aux états généraux, d'une représentation coloniale : il est bien vrai que cette pétition circula dans Paris, et fut offerte à la signature des habitans de la partie française de St.-Domingue qui se trouvoient alors dans cette cité.

Il est bien vrai que, de la même source, il fut envoyé, dans quelque partie de cette colonie, un mémoire tendant à faire consentir et procéder à la nomination de députés aux états généraux; et que, dans quelque ville de Saint-Domingue, il se fit certain ressemblement partiel et secret, qui nomma enfin ses délégués particuliers.

Il est très vrai encore, que ces délégués se présentant à l'assemblée nationale, réunie

au Jeu de Paume, dans un moment de vive agitation, furent reçus par elle, comme munis de commissions régulières.

Mais, Il il n'en est pas moins constant que la presque totalité des habitans de Saint-Domingue n'a jamais reconnu cette députation; que jamais l'assemblée générale, séante à St.-Marc, n'a reconnu ces prétendus députés généraux, et qu'elle ne les a employés, ni traités, que comme commissaires, auprès des représentans de la nation.

Il n'en est pas moins constant que jamais Saint-Domingue n'a eu aucune espèce de députation à l'assemblée nationale législative, et qu'aucontraire cette colonie a continué d'avoir des commissaires auprès des législateurs de la France, commissaires qui ont été légalement reconnus par ces mêmes législateurs.

Il est également constant qu'aucune autorité ne peut transformer des députés particuliers, en députés généraux, contre le vœu presqu'unanime de la population, qu'ils seroient supposés représenter: un systême contraire offriroit bien des ressources à l'ardeur de dominer, mais ne sauroit convenir à un peuple de sages, qui

auroit manifesté, par les actes les plus solemnels, sa volonté immuable de ne jamais faire de conquêtes.

Enfin, il est bien certain que des dispositions opposées au bonheur, à l'existence de St.-Domingue, ne pouvoient, sous aucun prétexte, l'engager, à son insçu, ou malgré lui.

La société n'est formée que pour l'avantage des parties qui la composent; et il n'y a certainement aucune loi, que la loi atroce de la violence, qui puisse faire adhérer une contrée quelconque, à une association dont elle ne peut et ne doit attendre que le désespoir et l'anéantissement les plus imminens.

La France n'a donc aucun titre légitime, aucun titre réel, pour régir souverainement les colonies françaises, notamment celle de Saint-Domingue : comment pourroit-elle en avoir, pour opérer leur destruction, que quelques personnes ont paru désirer, et que tant d'autres ont redoutée?

Quel est le législateur qui signeroit froidement, sans remord, la ruine entière et le carnage de cent mille familles, dont les

ropriétés n'ont été acquises, que sous le sceau de la nation, et la protection de la loi : qui n'ont jamais rien abandonné de l'intégrité de leurs droits ; dont l'attachement pour la France, a toujours été indubitable ; dont les travaux et la prospérité ont toujours été et seront constamment dirigés vers la prospérité et le bonheur de la nation française ; dont l'infortune, enfin, seroit sans aucune espèce de fruit pour la société ?

Mais, ce ne seroit pas assez que la république fût convaincue du droit naturel, non aliéné et inaliénable, qu'ont les colonies de se régir elles-mêmes : il est encore juste, nécessaire que ce droit leur soit loyalement et authentiquement reconnu : le délai volontaire seroit un crime ; l'incertitude, un désastre. Il est bien tems que les colonies françaises, celle de Saint-Domingue spécialement, cessent d'être tourmentées, désolées par l'impéritie, ou la malveillance de chefs civils ou militaires, au choix et à l'administration desquels elles n'ont pas eu même la liberté de consentir ! Il est bien tems qu'elles puissent porter elles-mêmes, et d'une main assurée, le baume salutaire et

réparateur, dans les blessures cruelles dont elles sont couvertes.

Il est tems que les nations soient convaincues que la république française, aussi juste, aussi philosophe dans ses procédés, que dans ses écrits, sait distinguer les bornes raisonnables qu'elle doit fixer à son gouvernement ; sait rendre aux différentes sections de l'association humaine, ce qui leur est dû ; sait reconnoître les services qu'on lui a rendus, et ceux qu'on veut lui rendre encore.

Il ne faut pas croire cependant que les colonies françaises et celle de Saint-Domingue, en particulier, réclament, ou même désirent cette indépendance absolue et chimérique, que des sangsues publiques ou particulières, des ennemis, peut-être, de la révolution, pour servir leurs projets malfaisans, ont produite avec tant de chaleur, comme le but improbe et anti-patriotique des français d'outre-mer.

Les colonies françaises sont essentiellement et irrévocablement unies à la France, par les liens les plus chers, les plus indissolubles. Elles ne désirent que cette portion d'autorité qui leur est indispensable, qui ne peut être d'aucune utilité à la république, qui ne peut même que l'embarrasser et lui nuire.

Les colonies ne peuvent fleurir sans sécurité, sans protection; et où trouveroient-elles une protection plus précieuse, et plus puissante que celle de la France.

La partie française de St.-Domingue est prête à former les traités les plus solemnels, les plus sacrés, pour assurer à la république, tous les avantages qu'elle peut attendre de cette colonie. Ses habitans, passionnés pour le nom français et pour sa gloire, ne connoîtront point de sacrifices, quand il s'agira de prouver à la France, leur fidélité, leur amour.

Que le commerce national ne s'allarme

ni sur ses opérations passées, ni sur celles de l'avenir. Les français de St.-Domingue (car c'est contre cette isle qu'on a le plus lancé de calomnies) les français de St.-Domingue connoissent le prix de l'honneur : les habitans de St.-Domingue ne peuvent ignorer quel est pour eux, l'avantage du crédit, et, conséquemment, la nécessité de la confiance : que la tranquillité, que la SÉCURITÉ renaissent seulement sur cette terre fertile, et l'on verra bientôt les productions les plus précieuses, remplir l'espoir du cultivateur et du négociant ; ramener dans la république, la circulation du numéraire, l'activité des manufactures, la tranquillité du peuple, la confiance dans le papier de l'état, la joie et le bonheur.

Que la philosophie nationale ne s'allarme point, touchant des principes qui lui sont chers, et qui doivent l'être à tous les amis de l'humanité.

Les français des colonies ne sont point

différens des français d'Europe. Ils ont la même sensibilité, le même cœur. Ils ont été calomniés : mais ils feront taire la calomnie ; ils puiseront, dans le code national, dans celui de la nature, tout ce qui pourra s'adopter aux convenances, aux localités, pour le bonheur de tous. Les mœurs, l'éducation qu'ils tiendront nécessairement de la France, suffiroient seules, pour être leurs garans. C'est par une erreur extrême, qu'on a pu les croire ennemis de ce principe sacré qui doit à jamais pénétrer l'homme de sa dignité, et répandre la douce fraternité sur toute la terre. Mais, la même plante n'est pas également propre à tous les climats : et les modifications, la culture, peuvent l'y rendre précieuse. Le décret national qui a applani un des dégrés qui doivent s'abaisser devant la raison, cette loi du 4 avril 1792, a-t-elle éprouvé le moindre obstacle de la part de ceux qu'on avoit pris soin d'annoncer comme ses antagonistes les plus ardens?

L'assemblée coloniale et tous les corps représentatifs de Saint-Domingue ne se sont-ils pas empressés de l'acceuillir, de la proclamer, d'en hâter l'exécution ? Les calomniateurs ont frémi : les individus abusés ont vu tomber leur bandeau : les méchans, les incensés ont donné une nouvelle activité à leurs manœuvres perfides : mais la lumière et la force les réduiront au sort qu'ils ont tant mérité.

La révolution française, celle, de toutes les révolutions, qui est née sous les auspices de la philosophie la plus sublime, la plus éclairée ; la première révolution qui ait eu pour base et pour objet, la dignité de l'espèce humaine et le bonheur du monde, s'étendra nécessairement comme un fluide bienfaisant et pur, sur tous les hommes qu'elle veut, qu'elle doit rendre heureux, si elle n'emploie, dans sa marche mesurée, que des moyens dignes d'elle, dignes du but sacré qu'elle se propose.

Les institutions dictées par l'ambition ; fondées sur des erreurs , peuvent avoir besoin d'une course rapide et de ressorts violens ; mais , la vérite , la raison , le bonheur qui viennent propager leurs douces conquêtes , ne peuvent manquer de succès , sous la conduite de la prudence , de la sagesse et de la justice. La vérité a tenté , plus d'une fois , de jetter , sur ce globe nébuleux , sa lumière vivifiante. Ses essais ne doivent point paroître indifférens : les ténèbres s'épaississent souvent , après un éclat passager.

Je crois avoir présenté , sous un jour suffisant , la cause première et la cause immédiate des malheurs qu'ont éprouvé les colonies , et de la décadence du commerce français.

Je crois avoir assez démontré que la prospérité du commerce national et des colonies françaises est nécessaire à la France.

Je crois avoir établi clairement qu'il n'étoit

qu'un moyen de sauver les coloniers, le commerce, la république française, la pureté de ses principes et sa révolution, d'où dépend le bonheur de l'espèce humaine : et que ce moyen étoit heureusement fondé sur des vertus, la justice, la reconnoissance, la sagesse.

L'assemblée constituante, lorsqu'elle a touché cet objet si intéressant, a paru étonnée de ses entreprises, fatiguée de ses grands travaux.

L'ssemblée législative, prévenue par une espèce d'arrangement national, pouvoit être gênée dans ses démarches.

L'assemblée conventionnelle, la seule légitime qu'il y ait eu, peut-être, dans aucun des grands états qui aient figuré sur la terre, réunit tous les pouvoirs, toute l'énergie, toutes les lumières nécessaires à la solution des grands problêmes qui lui sont soumis, à la détermination des grands intérêts qui lui sont confiés. Elle va peser, dans sa sagesse, ce sujet important.

Pour moi, toujours soumis à ses décrets, désirant sa gloire et ses succès, désirant le bonheur d'un pays intéressant, qui m'a donné doublement sa confiance, désirant, avec ardeur, le bonheur de la France et de l'humanité : si j'ai erré dans une matière si délicate, je conviendrai de mon erreur, et me rélamerai de mes sentimens.

Si, au contraire, mes vues ont eu quelque justesse, je tâcherai de développer les moyens secondaires qui me paroissent nécessaires ou utiles aux intérêts pressans que j'ai voulu servir.

DEMUN.

De l'imprimerie de P. J. DUPLAIN, imprimeur de la Mairie, Cour du Commerce.